

Objets perdus : On vous aide à les retrouver !

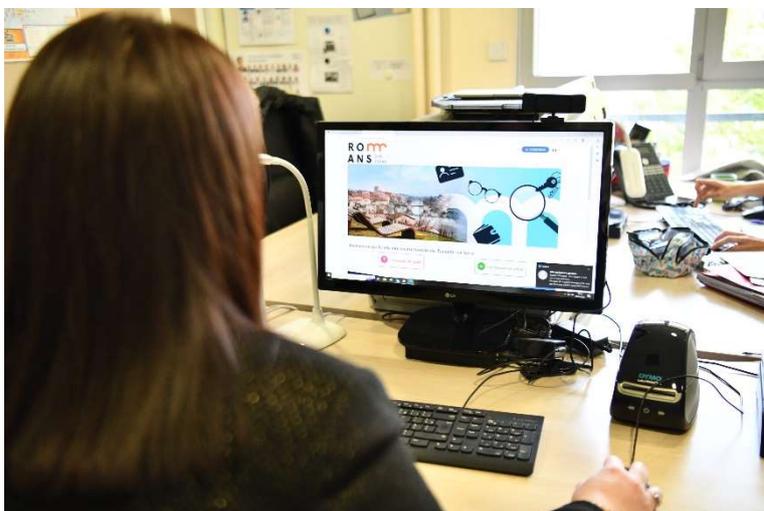
A compter de la semaine prochaine, la Ville de Romans-sur-Isère met en ligne un nouveau service pour mieux vous aider à retrouver vos objets perdus.

Vous avez perdu un objet ? Jusqu'ici vous vous rendiez à Mairie [+], rue du Capitaine-Bozambo, pour voir si, éventuellement, quelqu'un aurait eu la bonne idée, voire l'honnêteté, de ramener votre bien aux « objets trouvés ».

Les agents consultaient alors un tableau Excel dans lequel étaient consignés tous les objets ramenés en mairie, soit environ 350 par an : titres d'identité, téléphones portables, lunettes et clés pour les plus fréquents ; plus insolites, un sonotone, une béquille, une guitare ou encore une trousse de toilette... Seuls les vêtements ne sont pas conservés.

Ce tableau, s'il avait le mérite d'exister, n'était, cependant, ni très pratique d'utilisation, ni très performant en termes de résultats. Il était difficile, en effet, de faire le rapprochement entre l'objet perdu et l'objet décrit sur le tableau.

C'est pourquoi, la Ville a mis en ligne, mi-avril, un nouveau service, via la plateforme France objets trouvés, dont l'avantage est de faciliter à la fois le travail des agents de Mairie [+] et de vous permettre de faire vos recherches depuis votre ordinateur personnel, tout en augmentant vos chances de retrouver votre bien (+ 75 %, selon le site).



@Violaine Broquet – Ville de Romans

Il n'y a, pour l'utilisateur, aucun frais de gestion, ni de restitution (sauf si l'utilisateur demande une expédition à son domicile, auquel cas les frais d'envoi seront à sa charge).

Exit donc le tableau Excel ! Désormais, l'objet trouvé est photographié et une étiquette sous forme de code barre est éditée, pour faciliter son classement et donc mieux le retrouver. Toutes les données le concernant sont enregistrées sur la plateforme, dans un espace dédié à la Ville de Romans. Les

agents de Mairie [+] ont été équipés et formés en conséquence. Grâce à cela, il sera plus facile d'établir une correspondance entre l'objet perdu et l'objet trouvé.

Les objets sont conservés à Mairie [+] un temps donné, qui peut varier en fonction de sa nature. Par exemple, les titres d'identité, passé un mois, sont remis en préfecture. Pour d'autres objets, comme les téléphones portables ou les lunettes, le délai est d'un an et un jour. Au terme de ce délai, ils sont donnés à des associations (la Ville a notamment une convention avec ACC26 pour les portables) ou détruits. La nouvelle plateforme permet par ailleurs de renvoyer la plupart des objets pour recyclage (ex : lunettes pour le Lions club).

En pratique, pour tenter de retrouver vos objets perdus, rendez-vous sur : <https://ville-romans.franceobjetstrouves.fr/objet-trouve-romans>. Il vous sera demandé de créer votre compte, il vous suffira ensuite de suivre les indications...

